

N°DBE2026_06_027

Département de l'Ain
Arrondissement de Bourg-en-Bresse

Nombre de délégués élus : 11
Nombre de délégués en exercice : 11
Nombre de délégués votants : 8
(8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)

SYNDICAT MIXTE VEYLE VIVANTE

DÉLIBÉRATION DU BUREAU EXECUTIF

Séance du mardi 16 juin 2026
Date de Convocation : 03 juin 2026

Présents :

MM. Gérard BRANCHY, Patrick DURANDIN, Jean-Luc BERNARD, Martial LOISY, Luc MICHEL, Joël MONIER.

Mmes. Marie CERLES, Annick GREMY.

Excusés : M. Baptiste DAUJAT, Mme. Marie-Christiane PAYET PIGEON, M. Philippe POTTIER

Secrétaire de séance : M. Patrick DURANDIN

L'an deux mille vingt-six, le mardi seize juin, à dix-neuf heures, les membres du Bureau Exécutif, se sont réunis dans la salle de réunion du Syndicat Mixte Veyle Vivante, sous la présidence de Monsieur Gérard BRANCHY, dûment convoqués conformément aux dispositions de l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Objet :

Choix du prestataire de l'étude de faisabilité de renaturation de la confluence Veyle/Irance à Mézériat

EXPOSE

Une consultation, dans le cadre des marchés publics en procédure adaptée ouverte, a été lancée sur la période du 31 mars au 22 mai 2026 sur le site marchéspublics.ain.fr, avec transmission au BOAMP.

L'objectif de ce marché est la réalisation d'une étude de faisabilité de la renaturation de la confluence Veyle/Irance, au droit de la friche de l'ancien site industriel « La Bresse » à Mézériat.

Le Bureau Exécutif,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndical n° DCS2026-06-019, en date du 9 juin 2026, déterminant les délégations d'attribution du Comité Syndical au Bureau Exécutif ;

Vu la désignation de monsieur Patrick DURANDIN en tant que secrétaire de séance ;

Considérant que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2026 ;

Considérant qu'une procédure de consultation a été lancée selon la procédure adaptée ;

Considérant l'ouverture des plis réalisée le 25 mai 2026 dans les locaux du Syndicat Mixte Veyle Vivante ;

Considérant que les opérateurs économiques suivants ont remis des offres recevables dans le délai imparti et par voie dématérialisée :

- BIOTEC
- EGIS
- SUEZ
- EODD
- CEREG
- C&D Ingénierie

Considérant qu'une analyse des offres a été établie ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité

PREND ACTE des conclusions de l'analyse des offres présentée en séance ;

DECIDE d'attribuer le marché de l'étude de faisabilité de la renaturation de la confluence Veyle/Irance à C&D Ingénierie, conformément à la proposition issue de l'analyse des offres présentée en annexe ;

AUTORISE le Président à signer le marché avec l'entreprise retenue ainsi que les autres documents s'y rapportant.

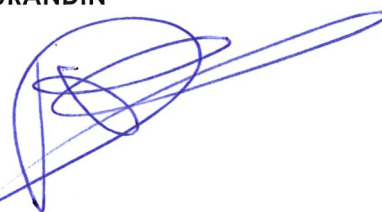
Fait et délibéré à Mézériat, l'an, mois et jour susdits.

Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur.

Le Président,
Gérard BRANCHY



Le Secrétaire de séance,
Patrick DURANDIN



Délibération rendue exécutoire

Date de la publication : 16.07.2026

Le Président certifie, sous sa responsabilité, que la présente délibération figurant dans la liste des délibérations examinées par le Bureau Exécutif a été publiée et mise en ligne sur le site internet du Syndicat Mixte Veyle Vivante selon les termes de la réglementation en vigueur.